

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 avril 2022 à 19 heures 30 minutes Salle d'honneur

Présents:

M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuration(s):

Mme LACOQUELLE Florence donne pouvoir à Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme BECUE Marle-Claude donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît

Absent(s):

Excusé(s):

Mme BECUE Marie-Claude, M. DELANNOY Michaël, Mme LACOQUELLE Florence

Secrétaire de séance : Mme PENIN Alexandra

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Une minute de silence est respectée en l'honneur du peuple Ukranien.

Mr le Maire salue les initiatives assocatives et personnelles qui ont été réalisées sur le territoire de la commune pour venir en aide au peuple Ukrainien.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2022-017 - Confortement de voirie suite aux inondations de 2021 - Sollicitation au titre du fonds inondations de la Région Hauts de France

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dégâts causés sur la voirie commune par les inondations de novembre 2021.

Le coût estimatif des travaux de confortement de voirie est estimé à 369 977.30 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de subvention au titre du fonds Inondations de la Région Hauts de France à hauteur de 50 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

<u>DE L'AUTORISER</u> à solliciter une demande de subvention au titre du fonds Inondations de la Région Hauts de France à hauteur de 50 000 €.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

2022-018 - Modalités financières et patrimoniales du transfert de propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi Notre - Avis de la commune de Saint-Venant à la délibération du 03-02-2022 de la CABBALR

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la délibération de la Communauté d'Agglomération Béhtune Bruay Artois Lys Romane du 03 février 2022 relative aux modalités financières et patrimoniales du transfert de propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi Notre.

A ce titre, il convient d'émettre un avis à cette délibération qui arrête les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété des parcelles comprises dans les ZAE ayant vocation à devenir propriété de la CABBALR.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres de l'Assemblée decide de

EMETTRE un avis favorable à la délibération du 03-02-2022 de la CABBALR relative au transfert en pleine propriété des biens immobiliers des ZAE communales dans le cadre de la loi NOTRe, sur la base des conditions financières fixées par le pôle d'évaluation domaniale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2022-019 - Vote du compte de gestion 2021 du Budget Communal

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré.

Vote le compte de gestion 2021 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2022-020 - Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Communal

Les membres du conseil municipal votent le compte administratif de l'exercice 2021 et arrêtent ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

 Dépenses
 Prévu
 9 481 334,00

 Réalisé
 3 636 284,07

Reste à réaliser 2 747 218,73

Recettes	Prévu	9 481 334,00
	Réalisé	3 659 030,84
	Reste à réaliser	2 526 740,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu Réalisé Reste à réaliser	3 195 127,00 2 687 577,18 0.00
Recettes	Prévu Réalisé	3 195 127,00 3 122 737,90
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	22 746,77
Fonctionnement	435 160,72
Résultat global	457 907,49

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2022-021 - Affectation de résultat 2021 du Budget Communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, André FLAJOLET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 05/04/2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'epxloitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement deun excédent reporté de		632,72 € 528,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	435	160,72 €
un excédent d'investissement deun déficit des restes à réaliser de		746,77 € 478,72 €
Soit un besoin de financement de	197	731,96 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit		

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 435 160,72

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 197 731,96 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 237 428,76 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 4)

Questions diverses

Monsieur Dominique GALLOIS regrette une présentation trop succincte du compte administratif qui ne reflète pas la situation réelle de la commune. Plusieurs recettes ont été oubliées d'être imputées sur l'exercice 2021 et il trouve dommage qu'il n'en a pas été fait mention lors de la présentation par Mr DELBECQUE, de même pour les restes à réaliser.

Monsieur Dominique GALLOIS réitère sa demande d'une prospective financière jusqu'à la fin du mandat pour pouvoir évaluer correctement la situation de la commune, déjà très endettée.

Il souhaiterait qu'une présentation plus claire soit présentée aux membres du conseil.

Monsieur Benoît DELBECQUE indique qu'une présentation avec projection pour le budget primitif est prévue au prochain conseil.

Pour ce qui concerne l'endettement de la commune, les projets d'investissement menés depuis quelques années ont en effet fait émerger un besoin de recours à l'emprunt plus important, d'où un taux d'endettement supérieur à la moyenne, neutralisé en partie par les recettes de la gendarmerie.

Monsieur Dominique GALLOIS réinterroge le maire sur la mise en place de la cantine à 1€, souhaitée selon lui par beaucoup de parents.

Monsieur le Maire rappelle que ce système ne s'adresse pas à tous les parents et que peu d'entre eux seraient concernés sur la commune. En effet, il conviendrait de mettre en place une tarification sur 3 tranches, seule la tranche 1 étant concernée.

Monsieur Dominique GALLOIS interroge le maire sur l'éventuelle mise en place d'une plateforme telle que MyPérischool permettant de gérer à la fois les paiements mais aussi les plannings de réservation de cantine ou garderie.

Monsieur le Maire indique que la commune a choisi de mettre en place la solution Payfip proposée par la DGFIP. La plateforme MyPérischool avait été sollicitée pour un devis. L'investissement serait de 8000 € avec un coût de fonctionnement équivalent.

Monsieur Dominique GALLOIS informe le conseil d'un problème Rue du 11 novembre, empruntée par des véhicules de plus de 3,5T.

Monsieur Benoît DELBECQUE indique être en effet au courant de ce problème, largement dû à des erreurs d'indication de direction par les GPS. Ce problème sera traité avec la 2è partie du chemin de ceinture en 2023.

Monsieur Dominique GALLOIS revient sur le problème d'un particulier concerné par un recours contre son permis de construire, ainsi que par le dépôt de gravats et terres sur uen propriété sur St Venant.

Ces deux affaires sont différentes, l'une est du domaine privé, un riverain ayant intenté une action contre le permis de construire, l'autre a été confiée à l'Office Français pour la Biodiversité.

Monsieur Dominique GALLOIS revient sur l'équipement numérique dans les écoles. L'année dernière aucun besoin n'avait été recensé et cette année une demande pour équiper en tablettes le groupe scolaire est apparu. Il souhaite savoir si la commune peut

encore bénéficier des aides de l'Etat.

Monsieur le Maire indique qu'en effet, l'année demière la directrice et les enseignants avalent été interrogés et n'avaient fait remonter aucun besoin.

L'appel à projet de l'EN étant clos, et l'excédent de la Caisse des Ecoles étant important cette année, cette dépense sera prise en charge par la Caisse des Ecoles.

Monsieur Dominique GALLOIs interroge le maire sur les incidences sur la voirie communale d'un surplus de circulation dû à la future installation de NP Recycling à Isbergues sur le site APERAM.

Monsieur le Maire s'est procuré le mémoire en réponse suite à l'enquête publique. Une attention particulière sera en effet portée sur ce projet et Monsieur le Maire ne manquera pas d'en faire part lors de prochains conseils.

Monsieur Dominique GALLOIS interroge le Maire sur les statuts et le fonctionnement de la plateforme Saint-Venant 2.0.

Monsieur le Maire indique en être le rédacteur en chef. Il existe également un site communal géré par le personnel pour l'information administrative.

Monsieur Stéphane VANDERBEKE dresse un historique de la création de la plateforme d'information Saint-Venant 2.0.

Monsieur Dominique GALLOIS trouve dommage que toutes les actions des associations ne soient pas traitées de manière identique sur cette plateforme.

Monsieur Stéphane VANDERBEKE indique que tous les reportages photos ou vidéos trouvent leur place soit sur la plateforme soit dans le bulletin municipal. Les reportages peuvent parfols être traités plusieurs jours après l'évènement, selon l'emploi du temps de l'administrateur.

Madame Céline PLUQUIN indique qu'un chien a fait beaucoup de dégâts Rue d'Aire (plus de 80 volailles ou animaux de basse-cour ont été tués). Elle indique que les propriétaires sont allés porter plainte ce jour en gendarmerie.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait à SAINT-VENANT